

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
M. Blanc

ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 48 :

« II. – Sans préjudice du 1° du I, dans toutes... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.